

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un le 14 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Thézac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MUCHA, Maire.

Date de convocation le 7 octobre 2021.

PRESENTS : MUCHA Jean-Luc - LIOT Didier - GOUL Francis - MUCHA Sandrine - ROBERT Claudette -
BARRIERE Renaud - TERRAL Marie-Claude - DERRIEN Maurice - BOUYSSOU Cédric -
BOUYSSOU Catherine - LIOT Brice

EXCUSES :

SECRETAIRE : Mme TERRAL Marie-Claude

Procurations :

La réunion du conseil municipal est précédée de la présentation par la Sté TSE et l'ASA du projet d'implantation d'ombrières photovoltaïques avec système d'irrigation.

1 – Remboursement emprunt d'attente de 163.000,00 € à hauteur de 37.000,00 € :

Monsieur le Maire expose qu'un deuxième acompte de la subvention DETR pour la boulangerie a été reçu par la commune et qu'un remboursement partiel de l'emprunt d'attente - des subventions et de la TVA - de 163.000,00 € sera effectué avant fin octobre.

7.1.2- DECISIONS BUDGETAIRES / 291-2021

2 – Budget 2021 : Décision Modificative n° 3 :

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à des réajustements budgétaires de la section de fonctionnement et d'investissement pour le remboursement anticipé partiel de l'emprunt contracté dans l'attente des subventions et de la TVA concernant la boulangerie, comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	Art 6288	-	100,00 €
	Art 66111	+	100,00 €

Section d'investissement

Recettes	Art 1641	+	37.000,00 €
Dépenses	Art 1641	+	37.000,00 €

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Accepte la décision modificative n°3 du BP 2021 présentée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

3 – Marché de Travaux boulangerie : fin des travaux

Monsieur le Maire expose que les travaux se sont achevés avant l'inauguration et que les paiements ont été mandatés. Il reste à ce jour quelques interventions pour fin de travaux pour les lot n° 1 VRD et lot n° 2 Gros œuvre.

4 - Participation citoyenne :

Le dispositif de la participation citoyenne vise à favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité de l'Etat, les élus locaux et la population, à développer auprès de celle-ci une culture de la prévention de la délinquance ainsi qu'à améliorer les conditions d'exercice des missions dévolues aux forces de sécurité de l'Etat.

La gendarmerie propose de venir développer le sujet avant le conseil municipal du 25 novembre prochain à 20h00.

3.6 – GESTION DU DOMAINE PRIVE / 292-2021

5-1 – Constructions sur terrains de la Commune : Vente du 2^{ème} terrain au Bourg : Retire et remplace la délibération du 25 septembre 2020

Monsieur le Maire expose que de nouveaux éléments nécessitent une modification de la précédente délibération du 25 septembre 2020 en accord avec Monsieur F. DE ROO et Madame A.DEMAREZ.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur F. DE ROO et Madame A.DEMAREZ sont intéressés par le 2^{ème} terrain au Bourg partie des parcelles B 420 et B 421 – dit ‘lot 2’ d’une contenance de 1.481 m2 (en vert sur plan annexé), et précise :

1 - Que ces parcelles sont situées en zone 1 AUB du PLUi de FUMEL Vallée du Lot, que le projet concerne l’implantation d’une maison d’habitation,

2 - Que le permis de construire sera soumis à l’avis de l’Architecte des Bâtiments de France au cours de l’instruction avec les recommandations suivantes :

- Les constructions seront en matériaux traditionnels : pierres, bois et maçonneries enduites à la chaux CAEB (NL natural lime) dans le style de la mairie : appentis en belle charpente avec aisseliers arrondis et de proportions harmonieuses.
- Les tuiles à emboîtement de type romane.
- Les pré dossiers pourront être adressés au STAP (Bât de France) pour avis préalable.

3 - Que le prix de vente sera de **15.840 euros**.

Les futurs acquéreurs ont précisé que le compromis de vente tiendra compte de conditions suspensives liées à l’acquisition d’un autre terrain au lieu dit ‘Lansac’ et de l’obtention d’un Certificat opérationnel pour la construction d’un hangar agricole, serres plastiques et réserve d’eau, pour création d’une exploitation agricole fruitière.

Le conseil municipal à l’unanimité des ses membres présents :

- Accepte de céder le terrain aux conditions énumérées ci-dessus à Monsieur F. DE ROO et Madame A.DEMAREZ
- Accepte le prix de vente défini pour le lot destiné à Monsieur F. DE ROO et Madame A.DEMAREZ, soit **15.840,00 €**,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l’effet de régulariser les actes de vente.

5-2 – Constructions sur terrains de la Commune : nouveau projet au bas de la mairie :

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 17 septembre dernier relative à la construction de maisons sur le terrain au bas de la Mairie.

Une démarche est engagée avec l’Assistance Technique du Conseil Départemental 47 pour un aménagement global avec plans.

D’autres hypothèses privées sont à l’étude.

5.7.1 – INTERCOMMUNALITE – RAPPORT / 293-1-2021

6 - 1 - Rapport annuel 2020 des services de FUMEL VALLEE DU LOT :

Monsieur Le Maire informe les conseillers que chaque année, la communauté de communes FUMEL VALLEE du Lot est chargée de transmettre un rapport d’activité de ses services.

Services :

– Administration générale, comptabilité et finances, RH, Information et communication, commande publique, gestion patrimoniale, voirie, développement économique, urbanisme, sport santé, action culturelle, école des arts, musée de la préhistoire, petites enfance et structures, enfance et jeunesse, office de tourisme-

Ce rapport est destiné à informer les élus communautaires, les élus municipaux des communes membres, les habitants du territoire de Fumel Vallée du Lot et toute personne intéressée par les réalisations intercommunales.

Monsieur le Maire invite l’assemblée à se prononcer sur le rapport annuel 2020 mis à sa disposition.

le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

Considérant que le rapport mis à sa connaissance n'appelle ni observation ni réserve de sa part, atteste de la présentation du rapport annuel 2020 des services de Fumel Vallée du Lot.

5.7.1 – INTERCOMMUNALITE – RAPPORT / 293-2-2021

6 – 2 - Rapport annuel 2020 sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – FUMEL VALLEE DU LOT :

Le Maire, demande au conseil municipal de se prononcer sur le rapport mis à sa disposition.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39,
- Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et du décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets imposant la rédaction d'un rapport annuel sur la prévention et la gestion des déchets.
- **CONSIDERANT**, le rapport annuel 2020 sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés mis à disposition par Monsieur Le Maire et établi par Fumel Vallée du Lot, BP 10037, Place Georges Escande, 47502 FUMEL Cédex,

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

Considérant que le rapport mis à sa connaissance n'appelle ni observation ni réserve de sa part, atteste de la présentation du rapport annuel 2020 de Fumel Vallée du Lot.

7 – Rénovation énergétique de la salle des fêtes :

Monsieur le Maire rappelle le programme ‘‘ Rénovation énergétique de la salle des fêtes’’ qui a fait l'objet d'une demande de DETR au titre de l'année 2021 ainsi que les chiffres afférents à cette opération. Le début des travaux doit avoir lieu avant le 17 mai 2023.

8. DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME / 294-2021

8 – Regroupement et Modernisation des Ecoles du Syndicat Intercommunal de Tournon d'Agenais :

Le Maire informe l'Assemblée délibérante de l'état du projet regroupement et de modernisation des écoles du Syndicat Intercommunal de TOURNON D'AGENAIS. Il rappelle que ce projet est né du constat que les actuels bâtiments abritant les écoles sont vieillissants et que leurs emplacements au sein de la bastide s'avèrent peu pratiques pour les parents, pour les bus, pour les riverains. En conséquence, le Comité Syndical a mandaté le bureau pour réaliser une étude de faisabilité sur ce projet. Après consultations des élus, des enseignants et des personnels un premier scénario a été retenu pour un coût de 1.623.000€ HT.

Le financement d'un tel projet doit pouvoir bénéficier d'importantes subventions. Le projet se fera en deux tranches opérationnelles et les subventions envisagées sont les suivantes : DETR pour l'Etat, régime d'aide bâtiments scolaires du 1er degré pour le Conseil Départemental, une participation financière de Fumel Vallée du Lot pour l'aménagement des abords. Le reste à charge sera financé par un emprunt et des économies de fonctionnement.

Afin d'obtenir le soutien de nos partenaires, il importe de montrer que ce projet traduit une réelle volonté territoriale, participe à l'attractivité de notre territoire et fait l'objet d'un large consensus.

Monsieur le Maire propose donc de délibérer sur le principe de ce projet et de son intérêt pour la Commune de THEZAC

Le Conseil Municipal, ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et à l'unanimité :

- DECIDE de soutenir le projet de modernisation et de regroupement des écoles porté par le Syndicat Intercommunal de TOURNON D'AGENAIS, dans la limite des montants prévisionnels de la participation des communes présentés par le Syndicat Intercommunal de TOURNON D'AGENAIS.
- S'ENGAGE à ne pas solliciter de DETR pour l'année 2022 afin de donner la priorité à ce dossier.

3 – DOMAINE OU PATRIMOINE / 295-2021

9 - Projet de préemption sur parcelle E 322 au lieu dit ‘Camp de salles’ :

Monsieur le Maire expose que l'Association TERRE de LIEN souhaite acquérir plusieurs parcelles cadastrées E 308 – E 322 – E 331 – E 340 – zone 1AUb - du lieu dit ‘Camp de salles’ appartenant à la famille PIECHOWIAK et qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été adressée à FUMEL Vallée du Lot.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de lui donner l'autorisation d'engager les démarches nécessaires pour faire l'acquisition de la parcelle E 322 d'une contenance de 1.570 m2.

Cette parcelle ne présentant aucun intérêt agricole et isolée des autres parcelles ci-dessus, pourrait convenir à un projet privé de maison individuelle.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour faire l'acquisition de la parcelle E 322 d'une contenance de 1.570 m2 et à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

Questions diverses :

Octobre rose : journée du samedi 23 octobre. Soupes et assiettes préparées par les associations locales et vendues dont le bénéfice sera reversé à octobre rose.

Marché de Noël : il aura lieu le samedi 11 décembre prochain.

Arbre de Noël : il aura lieu le dimanche 19 décembre.

Ouverture du chemin rural de Mauroux : ouverture pour faire la continuité avec le chemin descendant des Boulbènes.

Tour de table des conseillers.

La séance du conseil municipal du 14 octobre 2021 est levée à 22h00.

Fait et délibéré les jour, mois et an.

MUCHA Jean-Luc

LIOT Didier

GOUL Francis

MUCHA Sandrine

DERRIEN Maurice

ROBERT Claudette

BARRIERE Renaud

TERRAL Marie-Claude

BOUYSSOU Cédric

BOUYSSOU Catherine

LIOT Brice